

CONTACT
INFORMATION ET DOSSIER DE SOUMISSION

R&D Maroc

Place 16 novembre - Immeuble Habous - 51A -
20 000 Casablanca,
Tél : 05 22 22 44 66 / 05 22 22 54 53
Fax : 05 22 22 55 59
E-mail : rdmaroc@menara.ma
Site : www.rdmaroc.com

Direction de la Technologie,
Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement
Supérieur, de la Formation des Cadres
et de la Recherche Scientifique,
29 Avenue d'Alger, Hassan Rabat,
Tél : 05 37 21 76 61 / 49 /57
Fax : 05 37 21 76 58 / 50
Site : www.enssup.gov.ma

PROGRAMME INNOV'ACT
Soutien à l'Innovation et à la R&D dans les Entreprises

PROGRAMME INNOV'ACT

Consistance

Le Programme INNOV'ACT apporte un appui (technique, administratif et financier) aux projets d'innovation et de R&D des entreprises en partenariat avec des centres des compétences (laboratoires de recherche publics, ou des centres techniques).

Cible

- TPE
- PME/PMI
- Groupements d'entreprises : minimum 2 PME ou une grande entreprise avec 2 PME

Critères d'éligibilité du projet de Recherche Développement et d'Innovation

Tout projet qui se traduit par l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise en terme de marché et répondant au moins aux critères suivants :

1. Un potentiel d'innovant important
2. Des retombées scientifiques techniques économiques et sociales attendues
3. Un projet impliquant l'accompagnement d'un centre de compétence : laboratoire universitaire centre de recherche public ou centre technique
4. L'engagement de l'entreprise à contribuer au projet avec un apport d'au moins 50% pour la TPE, de 60% pour la PME et de 65% pour le GE
5. Le recrutement du chercheur au moins pour la durée du projet

Secteurs d'activités

Ouverts à tous les secteurs avec priorités aux secteurs mondiaux.

Montants de la contribution du programme

- Pour les TPE, montant \leq à 200 000,00 DH
- Pour les PME/PMI, montant \leq à 400 000,00 DH
- Pour le Groupements d'entreprises, montant \leq à 700 000,00DH

N.B : La contribution du programme ne peut être supérieure à celle de l'entreprise.

Contribution maximale du programme (DH)	% de la contribution maximale du programme par rapport au budget global du projet
200 000,00	50%
400 000,00	40%
700 000,00	35%

Durée des projets

De 12 à 24 mois

Dépenses éligibles couvertes par la contribution du programme

A1 ¹	Indemnité du ou des chercheurs (s) recrutés pour la durée du projet
A2	Accompagnement du centre des compétences pour la durée du projet
C1 ²	Matériel et consommables indispensables au fonctionnement du projet destiné au centre des compétences.

1. Au cas où le chercheur bénéficie de la bourse de recherche (excellence) octroyée par l'Etat, il ne recevra que la montant représentant le reliquat par rapport à la contribution du programme INNOV'ACT

2. Le matériel acquis dans le cadre de INNOV'ACT devient la propriété du centre de compétences après achèvement du projet